

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### **1. RESPONSABILITÉ**

Notre responsabilité est strictement limitée à la bonne exécution des fournitures spécifiquement commandées par le client. La bonne exécution des fournitures nécessite la mise à notre disposition, par le client, du courant “force motrice”, du gaz, du mazout et de l’eau. L’étanchéité des locaux doit être garantie, à défaut, le client fera les réfections nécessaires. Il est de la responsabilité du client de protéger tous les biens meubles et immeubles pouvant être endommagés par la mise en œuvre de nos fournitures.

### **2. STIPULATION EXPRESSE**

Nos fournitures et/ou prestations sont conclues et effectuées aux clauses et conditions ci-après. Toute dérogation ne sera valable qu’après confirmation écrite de notre part. Les conditions d’achat qui figurent sur les lettres et documents émanant des clients sont écartées d’office, même si nous ne les avons pas rejetées expressément. Toute personne nous passant ordre ou commande, se déclare, de ce seul fait, d’accord quant aux présentes conditions générales.

### **3. CONFIRMATION DE COMMANDE ET MODIFICATION**

Nos offres ne sont valables que durant un délai de 2 mois. Les offres, les confirmations de commande et les commandes sont écrites. Toute modification apportée à une commande qui nous aurait été communiquée par quelque voie que ce soit par le client, ne sera valable que si elle a été constatée par écrit et acceptée par nous. Les offres ne nous engagent que si elles sont suivies d’une commande et après le paiement de l’acompte à la commande. Les offres et contrats sont personnels et ne sont transférables qu’après accord de notre part. Les commandes ne seront considérées comme définitive qu’après confirmation écrite de notre part. En cas de commande, le client accepte l’exploitation et la publication par la société de photos et d’informations relatives à son identification à des fins promotionnelles et commerciales, sauf avis contraire et écrit du client.

### **4. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les devis, dessins, graphiques, études et documents de toute nature restent notre propriété. Nous nous réservons, à cet égard expressément, leur propriété intellectuelle. Ils ne peuvent être communiqués, exécutés ou utilisés de quelque manière que ce soit sans notre autorisation préalable.

### **5. PRIX ET PAIEMENT**

Sauf convention contraire, les factures sont payables au grand comptant, net et sans escompte à l’un de nos comptes bancaires. Sous peine de nullité, toutes réclamations, au sujet des factures, devront nous être soumises par écrit dans les huit jours de la date de réception. Ces réclamations doivent être motivées de façon précise. Le défaut de paiement à son échéance nous confère le droit de résilier les marchés en cours pour fournitures et prestations restant à faire, sans aucune formalité. En cas de résiliation, nous nous réservons le droit de demander des dommages et intérêts. Le matériel ne pouvant être livré par nos soins, à la demande du client, sera considéré comme entreposé en nos ateliers pour compte du client et sera facturé.

## **6. RETARDS DE PAIEMENT**

Tous les frais d'encaissement sont à charge du client. Tout retard de paiement nous donne le droit de réclamer, sans mise en demeure préalable, un intérêt mensuel de 2% sur le montant restant dû à dater de la facture. En outre, les montants qui n'auront pas été réglés dans les huit jours d'une mise en demeure, seront de plein droit majorés de 20 %, à titre de dommages et intérêts avec un minimum de 50 euros.

**7.** La société est exemptée de ses obligations lors de grèves, incendies, intempéries, accident ou d'autres cas de force majeure et indépendantes de notre volonté.

## **8. DÉLAI DE LIVRAISON**

Le délai de livraison n'est donné qu'à titre indicatif. Tout dépassement de celui-ci ne pourrait donner droit à des dommages et intérêts.

## **9. GARANTIE**

Notre garantie est accordée dans les limites ci-après:

- En l'absence de certificat de garantie, celle-ci est limitée à deux ans pour les générateurs et à un an pour les pièces détachées, en ce qui concerne les fournitures provenant d'entreprises, notre garantie ne s'étend, en aucun cas, au-delà de celle qui nous est assurée par notre fournisseur.
- Nos interventions durant le délai de garantie n'ont pas pour effet de prolonger celle-ci.
- Notre garantie est limitée à nos fournitures et main d'œuvre, elle exclut tous autres droits du client, et notamment tous droits à des dommages et intérêts.
- En cas d'application de la garantie, il nous sera toujours laissé le choix entre remplacer le matériel défectueux ou réparer le matériel défectueux.
- Notre garantie n'est applicable que dans des conditions normales d'utilisation de nos fournitures et matériels.
- Notre garantie n'est applicable que si le client nous informe des défauts dans un délai de 15 jours de la constatation de celles-ci, et qu'il nous laisse le temps et les accès nécessaires pour procéder à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses.
- Notre garantie n'est pas applicable si le client effectue des réparations lui-même ou fait appel à un tiers pour procéder à celles-ci.
- Notre garantie ne s'applique pas pour des dommages causés par un manque d'entretien, le non respect des indications de montage ou d'utilisation.
- Nos obligations sont suspendues si le client ne remplit pas les siennes, et ce jusqu'à ce qu'elles aient été complètement exécutées. Cette suspension n'implique aucune prolongation de la durée de garantie.

- Il ne peut être fait appel à la garantie pour des différences techniques insignifiantes qui n'affectent en rien la solidité du matériel ainsi que son bon fonctionnement.

## **10. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

Le matériel vendu et tous ses accessoires demeurent notre propriété exclusive aussi longtemps que le client n'a pas exécuté toutes ses obligations. Le client ne pourra disposer du matériel que lorsque le prix total aura été payé. Jusqu'alors, il lui est formellement interdit de le vendre ou de le laisser en gage à un tiers.

## **11. RÉSERVES GÉNÉRALES**

Nous nous réservons le droit de modifier la fourniture commandée afin d'y apporter toutes les améliorations utiles. Également de modifier, sans préavis, nos modèles ainsi que leurs caractéristiques. Ces caractéristiques peuvent subir des modifications sur certains marchés par rapport à notre descriptif donné à titre indicatif. Le fait que dans celui-ci des textes et/ou illustrations ne seraient pas conformes, quelle qu'en soit la cause, à un détail quelconque des spécifications en vigueur au moment de la vente, ne saurait engager la responsabilité des constructeurs. Nous ne serions pas obligés à la délivrance, quand même il aurait été accordé un délai pour le paiement, si depuis la vente, le client est tombé en faillite ou en déconfiture, de sorte que nous nous trouvons en danger imminent de perdre la créance; à moins que le client ne nous donne caution du prix et qu'elle soit libérable à notre profit sur simple demande. Hormis les cas où une responsabilité est imposée légalement, cette déclaration de conditions de garantie exclut toute indemnisation de dommages extérieurs au générateur dont le consommateur voudrait faire prévaloir les droits. Dans le cas d'une responsabilité reconnue légalement, la compensation n'excèdera pas la valeur d'achat de nos fournitures.

## **12. STIPULATION PARTICULIÈRE**

Si pour une raison quelconque, l'une ou l'autre disposition ci-dessus devait être déclarée inapplicable, toutes les autres dispositions continueraient à produire leurs effets, de même en cas de dispositions complémentaires en relation avec une offre. Toutes les conventions doivent être établies au siège de notre société.

## **13. COMPÉTENCE**

En cas de différend, les Tribunaux de Nivelles et la Justice de Paix du siège social de la S.P.R.L. BOOGAERTS seront seuls compétents, même en cas d'appel en intervention ou en garantie ou de pluralité de défendeurs.